

42, rue du Général de Larminat BP 56  
33035 BORDEAUX Cedex

Tél. : 05 56 00 04 00  
Fax : 05 56 00 04 57

**Groupe de subdivisions  
de la Gironde**

Affaire suivie par F. BERNAT  
Téléphone : 05 56 00 05 18  
Référence : FB-MCB-GS33-EI-06-352

Bordeaux, le 5 avril 2006

Société F.C.A.  
Z.A. de Migelane  
33650 SAUCATS

**Rapport de présentation au  
Conseil Départemental d'Hygiène**

**Objet** : Demande d'agrément pour l'exploitation d'une installation de dépollution et de démontage de VHU

**Réf** : Transmission de la Préfecture de Gironde du 31 mars 2006

Conformément à l'arrêté ministériel du 15 mars 2005, la société F.C.A., située à SAUCATS, Z.A. de Migelane, a déposé une demande d'agrément pour exercer ses activités de stockage, de dépollution et de démontage de véhicules hors d'usage (VHU).

Cette demande contient l'ensemble des documents prévus par l'arrêté susvisé et notamment un rapport de contrôle de la conformité du site vis à vis :

- de l'article 2 de cet arrêté ministériel ;
- de l'arrêté préfectoral du 30 octobre 1998 autorisant l'exploitation de l'installation.

Ce contrôle réalisé par la société SGS-ICS, accréditée à cet effet, a mis en évidence l'absence de non conformité du site vis à vis de l'article 2 de l'arrêté ministériel susvisé et de l'arrêté préfectoral d'autorisation

Compte tenu de ces éléments, cette demande d'agrément peut donc être jugée recevable.

Nous proposons donc, au Conseil Départemental d'Hygiène, d'émettre un **avis favorable** à la demande d'agrément de la société F.C.A., sous réserve du projet d'arrêté et des prescriptions techniques ci-joints.

Ce projet d'arrêté a été transmis, pour avis, au pétitionnaire. Ce dernier n'a pas émis d'observation particulière.

L'inspecteur des installations classées,

**P.J.** : Projet de prescriptions

F. BERNAT